

Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme

Commission de suivi de sites

16 juin 2014



Avancement depuis la dernière CSS

- Consultation des Personnes et Organismes Associés (18 octobre au 18 décembre)
- Avis favorable de la CSS le 18 novembre 2013
- Réunion du 19 mars 2014 entre les services instructeurs et le Conseil Général sur les infrastructures routières
- Réunion du 20 mars 2014 présentant les modalités de prise en compte des avis des POA à 3CVS et AEPJR
- Réunion du 21 mars 2014 présentant l'amendement au règlement concernant les projets des industriels SEVESO dans leurs zones de danger
- Réunion du 4 avril 2014 entre la Préfecture, les services instructeurs et le Conseil Général sur les infrastructures routières
- Enquête publique du 14 avril au 21 mai 2014

Résultats de la consultation des POA

POA	Avis	Nature des observations / réserves
SIRACED-PC	Pas d'observations particulières	Nécessité d'une convention précisant les conditions de fermeture en cas d'urgence de la RD110 Changement de vocable pour le plan de protection des personnes : PMA-AE
SDIS 27	Favorable	Informers les populations
RFF	Favorable	--
3CVS	Favorable sous réserve	Aide financière pour les travaux recommandés Rédaction du I-1.6 Financement des mesures foncières Autoriser les infrastructures de desserte en R Zones de stationnement alternatives Devenir de la RD110 Réunions publiques Complexité du règlement Exactitude des données Programme PARI Remarques de forme sur la note de présentation Concertation sur les zones grisées Remarques de forme sur le règlement
PETIVILLE	Favorable	
SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	Favorable sous réserve	Idem 3CVS Analyse des transferts et des flux de circulation

Résultats de la consultation des POA

POA	Avis	Nature des observations / réserves
ESSO RAFFINAGE	Favorable sous réserve	Remarque de forme sur la note de présentation Rédaction du I.1.6 et son domaine d'application Délimitation de la zone grisée Exactitude des scénarios conservés Barrières sur la RD110 (utilisation, entretien, convention, financement) Autoriser les infrastructures de desserte en G et R Redondance des conditions d'utilisation et d'exploitation et I.1.6 Erreurs de renvoi dans le règlement Autoriser les constructions nécessaires au fonctionnement des activités existantes dans r Précision au II-3.1.2 Modification de certains articles du règlement Validité des calculs Att
EMCF	Favorable sous réserve	Idem ESSO RAFFINAGE
APDILE	Favorable sous réserve	Autoriser les infrastructures de desserte en R Préciser qui sera le gestionnaire de la RD110 Sécurisation des déplacements cyclistes et piétons sur la RD81 et la RD173
GPMR	Favorable sous réserve	Prendre en compte les futures dessertes en particulier pour PJ3 Corrections à apporter aux § 8.5.1.1 à 8.5.1.4

Résultats de la consultation des POA

POA	Avis	Nature des observations / réserves
PRIMAGAZ	Favorable sous réserve	<p>Mentionner le coût des mesures foncières dans la note de présentation</p> <p>Joindre des cartes présentant la nature et l'intensité des risques de chaque exploitant</p> <p>Remarque de forme sur la note de présentation</p> <p>Rédaction du I-1.6</p> <p>Souhait de préciser dans le règlement la délimitation de la zone grisée</p> <p>Remarques de forme sur le règlement</p> <p>Compatibilité des installations nouvelles avec les risques existants (acceptabilité MMR)</p> <p>Modification de l'article III-1.1 sur le droit de préemption</p> <p>Délai de la mesure foncière</p>
LANXESS	Favorable sous réserve	<p>Délimitation de la zone grisée</p> <p>Conséquences de l'augmentation de trafic sur la RD173</p> <p>Exactitudes des scénarii retenus</p> <p>Cohérence du zonage réglementaire pour ce qui est des aléas continus</p>
TEREOS BENP	Favorable	Fusion SODES et TEREOS BENP

Résultats de la consultation des POA

POA	Avis	Nature des observations / réserves
AEPJR (**)	Favorable sous réserve	Rédaction du I.1.6 Idem ESSO et EMCF
NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Favorable sous réserve (*)	Idem 3CVS
LILLEBONNE	Favorable sous réserve (*)	Idem 3CVS
SDIS 76	Favorable (*)	Accès des véhicules de secours en cas de fermeture des barrières de la RD110
CONSEIL GENERAL	Défavorable (*)	Déclassement de la RD110 au profit de 3CVS Equipements de signalisation, fermeture et gestion dynamique non discutés Financement des mesures et équipements sur la RD110 Délais de réalisation Véloroute du Val de Seine
CHSCT ESSO	Défavorable (*)	Réduction des zones d'aléas non justifiée Risques supplémentaires pour les cyclistes Zone d'attente du bac Effets dominos Chantage à l'emploi Protection des populations insuffisantes

(*)Avis formulés après la fin du délai réglementaire de 2 mois, ils sont donc réputés favorables.

(**) ne figure pas dans la liste des POA définie dans l'arrêté de prescription

Faute de s'être prononcés dans le délai réglementaire de 2 mois, les autres POA ont un avis réputé favorable.

Prise en compte des remarques des POA

- Les remarques des POA ont toutes été examinées (même celles émises au delà du délai réglementaire) et y compris les remarques de l'AEPJR
- Remarques non retenues :
 - financement des travaux recommandés
 - définition du financement de la mesure foncière dans lePPRT
 - recherche de solutions alternatives au stationnement interdit à l'est du bac
 - délimitation de la zone grisée aux limites foncières des établissements SEVESO
- demande de financement des barrières par le conseil Général
- compatibilité des installations nouvelles aux risques existants
- Toutes les autres remarques ont conduit à des modifications de la note de présentation, du règlement ou du zonage réglementaire

Voir le bilan de la concertation diffusé aux POA et disponible sur le site spinfos

En outre les services instructeurs ont apporté des modifications à certains articles pour améliorer la lecture et la compréhension des documents

Enquête publique

- Enquête publique unique PPRT et DUP (expropriation du Garage DUTOT)
- Arrêté préfectoral du 20 mars 2014 précisant les modalités de l'enquête publique (commission d'enquête, permanences, modalité de communication des observations).
- Réunion publique du 5 mai 2014
- Remise du PV de synthèse de la commission d'enquête le 27 mai 2014

(A la date de préparation de cette présentation, le mémoire en réponse préparé par les services instructeurs est en cours, la commission d'enquête rendra son avis dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique (délai pouvant être prolongé si besoin))

Enquête publique

- 10 permanences – 32 personnes ont été reçues
- 31 dépôts représentant 154 observations (soit 102 pages + 118 annexes) portant sur les thèmes :
 - règlement du PPRT et cartographie associée : modifications par rapport au dossier soumis aux POA
 - les zones grisées
 - les activités des sous-traitants / prestataires
 - les conditions de reconstruction
 - les infrastructures routières
 - la procédure d'expropriation pour DUP
 - le traitement des recommandations et leur financement
 - l'impact socio-économique du projet de PPRT



Où trouver l'information ?

- sur le site Internet www.spinfos.fr
- auprès des mairies

SPPPI - CLIC - PPRT

ACTUALITÉ
Le plan de prévention des risques technologiques autour du site TRAMICO à Brionne est approuvé par arrêté de Madame la Préfète de l'Eure en date du 26 novembre 2010. Il s'agit du premier PPRT approuvé à l'échelle du département de l'Eure et de la région de Haute-Normandie.

Comités Locaux d'Information et de Concertation sur les Risques Industriels

CLIC

- › Généralités
- › Les CLIC en Haute Normandie
- › Publications - Liens utiles

SPPPI BASSE-SEINE

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine

- › Missions/Fonctionnement
- › Conseil d'Orientation
- › Commissions Spécialisées
- › Secrétariat Général
- › Publications - Liens utiles

Plans de Prévention des Risques Technologiques

PPRT

- › Généralités
- › Les PPRT en Haute Normandie
- › Les questions fréquentes
- › Les liens utiles

FIN

